



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 13 décembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le treize décembre deux mille dix (13 décembre 2010) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
- Le conseiller, Monsieur Daniel Lepage, poste numéro 4
- Le conseiller Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- Le conseiller Monsieur Jean-Philippe Tremblay, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 14

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2010 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 NOVEMBRE ET DU 9 DÉCEMBRE 2010**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Acceptation des comptes du mois;
 - 4.2. Adoption de la politique de gestion contractuelle;
 - 4.3. Déclaration de compétence de la MRC des Laurentides en matière de transport adapté;
 - 4.4. Appui à la ville de Rivière-Rouge pour l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace neuve électrique;
 - 4.5. Salaire à verser à la directrice générale adjointe pendant l'intérim de la directrice générale;
 - 4.6. Divulgateion des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 5. AVIS DE MOTION**
- 6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 6.1. Adoption du règlement numéro 21-2010 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2011;
- 7. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1. Acceptation de la démission de M. Marcel Bélanger à titre de directeur du service de sécurité incendie et de pompier à temps partiel;



8.2. Nomination d'un directeur du service de sécurité incendie par intérim;

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 9.1. Subvention accordée provenant du ministère des Transports – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Chemin des Chênes Ouest
- 9.2. Nomination des employés temporaires au déneigement;
- 9.3. Nomination des signataires autorisés dans le cadre des transactions auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'année 2011 (abrogation des résolutions numéros 95-04 et 318-08);

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1. Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 14-2006 – demande 2010-00018, 727, chemin des saules;

12. LOISIRS ET CULTURE

13. DIVERS

- 13.1. *Information aux citoyens : Corrections apportées au rapport du maire;*
- 13.2. *Information aux citoyens : Patinoire*

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS. 322-10

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 323-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Adoptée

3. RÉS. 324-10

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 NOVEMBRE 2010 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 NOVEMBRE ET DU 9 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre 2010 ainsi que de la séance extraordinaire du 20 novembre et du 9 décembre 2010.

Adoptée

4.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE



4.1. RÉS. 325-10

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par M. Daniel Lepage conseiller, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement des comptes suivants, et ce, pour un montant total de **626 598.74\$** selon la liste numéro **11-2010** :

➤	Liste sélective des déboursés par chèque du 1 ^{er} au 30 novembre 2010 (ch. nos. 4341 à 4425 inc.)	564 927.49\$
➤	Remise provinciale novembre 2010	9 997.09\$
➤	Remise fédérale novembre 2010	4 862.43\$
➤	Remise REER novembre 2010	4 727.10\$
➤	Dépôts salaires du 31 oct. 27 novembre 2010 inclus (Semaines nos. 44 à 47 inclus)	42 084.63\$
		<hr/>
		626 598.74\$

Adoptée

4.2. RÉS. 326-10

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'adopter une politique de gestion contractuelle afin d'instaurer des mesures conformes à celles exigées en vertu de l'article 938.1.2. du Code municipal, de manière à maintenir une saine concurrence;

En conséquence, Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter la politique de gestion contractuelle.

Que ladite politique entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.

Adoptée

4.3. RÉS. 327-10

DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES LAURENTIDES EN MATIÈRE DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE

la MRC des Laurentides a adopté le 21 octobre 2010 la résolution numéro 2010.10.4984 afin d'annoncer son intention de déclarer compétence en matière de transport adapté et qu'elle en a informé la Municipalité de La Conception;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu en conséquence de transmettre les informations pertinentes à la MRC des Laurentides et de lui communiquer la position de la Municipalité à cet égard;

En conséquence, Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter :

- D'acquiescer à l'intention de la MRC des Laurentides de déclarer sa compétence en matière de transport adapté;
- Que la secrétaire-trésorière de la Municipalité soit autorisée à transmettre à la MRC copie de tous les documents déterminant les obligations qu'a prises la Municipalité de La Conception à l'égard du service de transport adapté sur son territoire, incluant les copies de résolutions et de contrats à cet égard;



- Que déclaration est faite à la MRC que la Municipalité n'a aucun employé à son service ni aucun équipement, matériel ou immeuble affecté par l'exercice de la compétence en matière de transport adapté.

Adoptée

4.4. RÉS. 328-10

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE NEUVE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Nominique, La Macaza, L'Ascension, Lac-Saguay, La Minerve et Labelle contribuent d'une façon ou d'une autre au financement du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du CSCVR proviennent de toutes ces municipalités et même de d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge et ses partenaires, qui sont les municipalités ci-haut mentionnées, investiront plus de deux millions de dollars dans la rénovation du CSCVR au cours des années 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT QUE la surfaceuse utilisée au CSCVR nécessite des réparations plus fréquentes et que des sommes importantes devraient être consenties à sa réparation dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE cette surfaceuse ne répond plus aux normes environnementales et de santé publique pour un équipement utilisé à l'intérieur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge est actuellement en appel d'offres public pour la fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Caisse Populaire Desjardins de la Rouge pourrait bénéficier d'une importante visibilité de partenariat par un affichage sur une surfaceuse à glace neuve électrique qui profitera à toute la communauté jeune et moins jeune tout en étant respectueuse de l'environnement immédiat et global;

En conséquence, Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans sa proposition d'association avec la Caisse Populaire Desjardins de la Rouge et dans sa demande pour l'octroi d'une aide financière correspondant au coût d'acquisition de la nouvelle surfaceuse à glace neuve électrique répondant aux nouvelles normes environnementales et de santé publique.

Adoptée

4.5. RÉS. 329-10

SALAIRE À VERSER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PENDANT L'INTÉRIM DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE Mme Pauline Legault a accepté d'assurer l'intérim à la direction générale pendant la vacance du poste suite à la démission de Mme Carine Lachapelle en mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris la décision de compenser à Mme Pauline Legault, la différence entre son salaire et celui de la directrice générale pendant l'intérim;



Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement de la différence entre le salaire versé à la directrice générale et le salaire versé à la directrice générale adjointe pendant les mois de juin, juillet et août 2010.

Adoptée

4.6. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, spécifie que chacun des membres du conseil a fait la divulgation des intérêts pécuniaires à la directrice générale, Mme Marie-France Brisson. Mme Brisson confirme les avoir reçu.

5.- AVIS DE MOTION

6- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

6.1. RÉS. 330-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-2010 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux de la taxe foncière, la tarification, la taxe spéciale et les compensations pour les services municipaux au cours de l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception fournit des services municipaux à des immeubles visés aux paragraphes 10 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'imposer une compensation pour la fourniture des services municipaux à ces immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le règlement numéro 21-2010, tel que déposé.

Que ledit règlement soit conservé dans le livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée

7- APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RÉS. 331-10 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. MARCEL BÉLANGER À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE POMPIER À TEMPS PARTIEL



ATTENDU

la lettre de démission de M. Marcel Bélanger datée du 22 novembre 2010;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter la démission de M. Marcel Bélanger à titre de directeur du service de sécurité incendie et de pompier à temps partiel, et ce, en date du 13 décembre 2010.

Adoptée

8.2. RÉS. 332-10

NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR INTÉRIM

ATTENDU

la démission de M. Marcel Bélanger à titre de directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE

M. Martin Papineau est pompier à temps partiel depuis 1995 et détient le titre de capitaine au service de sécurité incendie de La Conception depuis 2005;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de nommer M. Martin Papineau à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim, et ce, pour une durée indéterminée.

Adoptée

9- TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

9.1. RÉS. 333-10

SUBVENTION ACCORDÉE PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CHEMIN DES CHÊNES OUEST

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Chênes Ouest pour un montant subventionné de 30 000\$, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin des Chênes Ouest dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

9.2. RÉS. 334-10

NOMINATION DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES AU DÉNEIGEMENT

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer MM. Daniel Rudacovitch, Guillaume Gagnon et Pascal Nantel, à titre d'employés temporaires au déneigement pour la période du 15 décembre 2010 au 15 mars 2011, et ce, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Adoptée



9.3. **RÉS. 335-10**

NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS DANS LE CADRE DES TRANSACTIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) POUR L'ANNÉE 2011 (ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 95-04 ET 318-08)

ATTENDU QU'

il y a lieu d'apporter certains changements auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec en modifiant les noms des personnes habiles à signer au nom de la Municipalité concernant les transactions se rapportant aux immatriculations des véhicules municipaux;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de nommer les signataires autorisés dans le cadre des transactions auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'année 2011, comme suit : Mme Marie-France Brisson, directrice générale, M. Roch Gervais, directeur des services techniques et M. Maxime Therrien, chef d'équipe au service des travaux publics.

Que les résolutions numéros 95-04 et 318-08 soient abrogées.

Adoptée

10- **HYGIÈNE DU MILIEU**

11- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

11.1. **RÉS. 336-10**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2010-00018 - 727, CHEMIN DES SAULES

CONSIDÉRANT QUE

la présente demande porte sur l'implantation d'une résidence construite en 2008, dont le coin arrière droit est situé à 3.32 mètres de la ligne latérale au lieu d'être situé à 3.75 mètres de ladite ligne, telle qu'autorisée par la résolution 276-08 suite à la demande de dérogation mineure 2008-00010.

CONSIDÉRANT QUE

le demandeur avait fait une demande de permis en bonne et due forme en 2008;

CONSIDÉRANT QUE

le demandeur avait fourni un plan projet d'implantation et que le bâtiment devait se retrouver à 3.75 mètres de la ligne latérale, mais que lors des travaux, le coin arrière droit du bâtiment n'a pas été bien implanté;

CONSIDÉRANT

le respect des autres marges d'implantation ainsi que des normes du règlement de zonage 14-2006;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE

le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande, telle que présentée le 23 novembre 2010;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter la présente demande telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 novembre 2010.



Adoptée

12- LOISIRS ET CULTURE

13- DIVERS

13.1. Information aux citoyens : Corrections apportées au rapport du maire

La directrice générale, Mme Marie-France Brisson, fait part de certaines corrections apportées au rapport du maire en date du 8 novembre (soit les rectifications à notifier pour les salaires 2010 du maire, des élus et du maire suppléant), aux citoyens présents dans l'assistance en cette séance ordinaire du conseil municipal.

13.2. Information aux citoyens : Patinoire

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions ont été posées par le public.

15- LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

15.1. RÉS. 337-10 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire suppléant s'étant abstenu de voter, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h28.

Adoptée

Marie-France Brisson,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142-2 du Code municipal.